



VACANCES D'ETE 2023 DOCUMENT DE PRE-INSCRIPTIONS



MODALITES DE PRE-INSCRIPTIONS

Nous vous rappelons les critères de priorité (inscrits dans le règlement intérieur, remis avec le dossier d'inscription) :

- être à jour de ses règlements de factures quel que soit le centre fréquenté (article 12) jusqu'aux factures d'avril 2023
- priorité aux enfants des Communautés de Communes Vallée Dordogne & Forêt Bessède et Vallée de l'Homme **sur les centres implantés sur leur territoire** (article 11)
- verser 3 € d'arrhes par journée demandée (article 10)

DATES DE RETOUR DES DEMANDES DES PRE INSCRIPTIONS			
	Demandes arrivées jusqu'au 9 juin 2023	Toutes les demandes seront traitées entre le 9 juin et le 16 juin 2023	Réponse par mail
	Demandes arrivées HORS DELAI après le 9 juin 2023	Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée en fonction des places disponibles entre le 19 juin et le 23 juin 2023	Réponse par mail à partir du 23 juin 2023

Pour s'inscrire :

- 1-Remplir ou actualiser un dossier d'inscription pour l'année 2023
- 2-Fournir également différents documents : La photocopie de l'attestation de la carte vitale où figure le nom de l'enfant, l'attestation d'assurance responsabilité civile extra scolaire, justificatifs d'aides, la photocopie des vaccinations.
- 3-Pour chaque période de vacances, une pré -inscription est obligatoire accompagnée d'un versement d'arrhes correspondant à 3 € par journée demandée (cf article 10 du règlement intérieur)
- 4- Prendre contact avec la directrice en vue d'une rencontre pour :
 - faire connaissance (en compagnie de l'enfant de préférence),
 - présenter le fonctionnement du centre et les locaux.

LA TARIFICATION MODULEE 2023 pour une journée Régime Général						
Selon le QF *	0-400	401-700	701-800	801-1000	1001-1200	>1201
Communes conventionnées CCVDFB CCVH Aides individuelles CAF déduites	6,10 €	7,10 €	9,85 €	10,00 €	10,15 €	10,65 €
Hors Communes conventionnées Aides individuelles CAF déduites	8,75 €	9,75 €	12,50 €	12,65 €	12,85 €	13,35 €

Avec la participation des Communautés de Communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède , Vallée de l'Homme, et le soutien de la CAF .

*Le quotient familial : 1/12è des ressources annuelles + prestations familiales /nombre de parts fiscales
Il s'obtient avec le N° allocataire CAF ou sur présentation du dernier avis d'imposition et
une attestation de perception de prestations sociales.
MSA : fournir l'attestation du quotient familial

Aides RSA Socle, aides JPA, autres aides... sur présentation de justificatif ou constitution de dossier.
Nous acceptons les chèques vacances et les tickets CESU.

Pour les familles ayant eu des défauts de paiement (factures non soldées, aucune nouvelle de la famille après maintes sollicitations de l'association, retard important dans le règlement) le règlement devra se faire à l'avance. (article 55)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



	RETOUR DES DEMANDES DE PRE- INSCRIPTIONS	RETRAIT DES DOSSIERS	VISITE DU CENTRE
« Les P'tits d'Hommes » Le Bourg 24260 AUDRIX lesptitsdhommesaudrix@gmail.com	Par mail ou par courrier avant Le 9 juin 2023	Nouveaux dossiers : Envoi par mail <u>Réactualisation :</u> Prendre contact avec les directrices	Mercredi 28 juin à 18H30
« Les Gabariers » Le Bourg 24220 MOUZENS lesgabariersmouzens@gmail.com	Par mail ou par courrier avant Le 9 juin 2023		Mercredi 28 juin à 18H30
« Récré Découverte » Maison des Communes 24220 SAINT-CYPRIEN ed2r.recredecouverte@gmail.com	Par mail ou par courrier au siège de l'association avant Le 9 juin 2023		Prendre rendez- vous pour une visite à partir du lundi 10 juillet



Demande de pré-inscription **avant le vendredi 9 juin 2023**

Merci de faire parvenir les arrhes **obligatoirement** par courrier ou les déposer dans les boîtes aux lettres pour que **votre demande de pré-inscription soit prise en compte !**